

Communiqué de presse

Décision préfectorale – scrutin du 18 juin 2017 à Moutier

Les recourants représentés par Me Grégoire Aubry prennent acte avec satisfaction de la décision notifiée ce jour par la Préfecture du Jura bernois.

L'acceptation des recours leur inspire à ce stade trois commentaires :

Premièrement, il s'agit d'une décision courageuse, et on doit le saluer. En effet, ces derniers temps, de nombreuses tentatives d'intimidation, voire menaces ont été distillées par voie de presse. On a ainsi entendu parler de volcan qui se réveillerait, d'émeutes, de braises qu'on allait attiser. Ces propos, aussi intimidants soient-ils, n'ont pas influencé la décision préfectorale, et il faut s'en réjouir.

Deuxièmement, l'acceptation des recours est une victoire citoyenne. Les recours émanent en effet de prévôtois qui, sans le soutien organisationnel ou financier de partis politiques, à leurs propres frais et à leurs propres risques, ont décidé de soumettre à une autorité de justice l'examen des conditions d'organisation du scrutin du 18 juin 2017. Ils ne disposaient pas des moyens, financiers comme médiatiques, que la commune a investis, aux frais de chaque contribuable, pour défendre la position inverse.

Troisièmement et enfin, c'est une victoire de la démocratie. En effet, en respect de la loi et de l'ordre juridique, par l'exercice du droit fondamental de recourir, les recourants ont permis que soient vérifiées les conditions d'exercice du droit de vote, et ainsi le sain fonctionnement de la démocratie. Or telle a toujours été leur seule et unique préoccupation : s'assurer que le résultat du scrutin du 18 juin 2017, tel qu'il a été proclamé, correspondait réellement à la volonté souveraine, exempte de pollution ou de manipulation, de la population prévôtoise.

Bienne, le 5.11.2018

Par mandat, Grégoire Aubry

Rechtsanwälte / Avocats
Marc Wollmann
Manfred Bühler
Grégoire Aubry
Willy Lanz
Céline Herrmann
Beatrice Wollmann-Lanz

Notar / Notaire
Marc Woodtli

ANB
Spitalstr. 12, rue de l'Hôpital
Postfach 96 / Case postale 96
CH-2501 Biel / Bienne
Tel. ++41 (0)32 328 60 80
Fax ++41 (0)32 328 60 88
info@anb-law.ch
www.anb-law.ch

Eingetragen im Anwaltsregister
des Kantons Bern
Avocats inscrits au barreau
du canton de Berne

Eingetragen im Notariatsregister
des Kantons Bern
Notaire inscrit au registre des
notaires du canton de Berne